COMITE DE DIRECTION

Réunion de Bureau du Mercredi 27 mars 2019 P.V. N° 30

Président: M. Pierre GUIBERT

Vice-Président Délégué : M. William PONT Secrétaire Général : M. André VITIELLO

Présents: Mme Cathy DARDON – MM Gérard BORGONI – Jean Paul RUIZ

Assistent à la Réunion : Mmes Nathalie COGGIA (Responsable du Secrétariat) - Ludivine REGNIER - MM Guy

BOUCHON - Patrick FAUTRAD - André SASSELLI

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions du Comité de Direction peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ; L'appel est adressé à la commission d'Appel de la Ligue Méditerranée de Football par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraine l'irrecevabilité de l'appel.

- 2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
- 3. Tout appel entraine la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)
- 4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

ORDRE DU JOUR

Traitement du courrier
Note aux officiels
Présentation des nouveaux championnats jeunes
Informations

CORRESPONDANCE

• F.F.F

- La gouvernance du sport va connaître une évolution profonde avec la création prochaîne de l'agence nationale du sport au sein de laquelle seront représentés l'Etat, le mouvement sportif, les collectivités locales et le secteur privé. Cette agence reprendra notamment les missions de l'actuel CNDS.

• LIGUE MEDITERRANEE

- Extrait du Procès-Verbal du bureau exécutif du Comité de Direction du 18 mars 2019 concernant la trésorerie. Deux clubs varois ne sont pas en conformité et sont suspendus jusqu'à régularisation de leur compte.
- Un appel à projet visant à identifier, valoriser et récompenser les initiatives et actions à vocation citoyenne et sociale mises en œuvre par les clubs amateurs de la région méditerranéenne, est ouvert à partir du 01 avril à l'ensemble des clubs, les lauréats se verront récompenser par une dotation matérielle et une invitation à la traditionnelle « Soirée des Récompenses » pour leur investissement sur les cinq thématiques suivantes : Laïcité Diversité Respect Solidarité et Innovation Sociale. La date de clôture des candidatures est fixée au vendredi 31 mai 2019. Transmis à tous les clubs.
- Adressant les différents documents concernant la finale régionale Pitch 2019. Noté.
- Une réunion sur la réforme des championnats Jeunes aura lieu le jeudi 04 avril 2019. La CTD DAP ainsi que MM Guy BOUCHON et André VITIELLO seront présents à cette réunion.

• CLUBS:

- LA VALETTE: Concernant le festival Pitch U13. Noté
- LA LONDE : Informant que leur match de Coupe du Var c/ CUERS PIERREFEU se jouera au stade de RAMATUELLE. Noté.

• DIVERS:

- **CDOS**: Compte rendu des travaux du groupe du CDOS concernant les propositions relatives au sport pour la consultation nationale. Noté.
- MAIRIE DE LA LONDE: Adressant une réponse favorable à notre demande de prêt du terrain de Beach Soccer plage de Miramar pour les 07 et 24 avril 2019 (championnat séniors féminines) et le 08 mai 2019 pour la séance de détection. Transmis à la CTD DAP.

NOTE AUX OFFICIELS

Le Comité de Direction décide que tous les officiels (arbitres et délégués) qui, suite à une convocation, seront absents non excusés dans les 48 heures avant la réunion des Commissions de Discipline, d'Appel Disciplinaire et d'Appel Règlementaire se verront retirer leur désignation, sans remplacement, dès le week-end qui suit la réunion.

La prise d'effet de cette décision est immédiate. Cette mesure restera en vigueur jusqu'à la fin de la saison (période test).

INFORMATIONS

- Suite aux agressions survenues sur deux rencontres les 17 et 24 mars 2019, le Comité de Direction décide à compter du 27 mars 2019 et jusqu'à la fin de la saison, le doublement des sanctions pour voie de faits sur officiels.
- Le Comité de Direction décide la désignation officielle de M. Jean Paul RUIZ pour le représenter lors de certaines rencontres de championnat à « enjeu ».

NOUVEAUX CHAMPIONNATS JEUNES SAISON 2019/2020: Mme Ludivine REGNIER et M. Guy BOUCHON ont présenté le projet Ligue et District concernant les nouveaux championnats jeunes qui seront mis en place dès la saison 2019/2020.

Ce projet sera présenté aux clubs après la dernière réunion du groupe de travail qui se déroulera le 04 avril 2019 à la Ligue Méditerranée.

- Mme Cathy DARDON a présenté la restitution du groupe de travail concernant le championnat féminin. Les conclusions de ce groupe de travail seront communiquées aux clubs ayant une section féminine.

«VIGILANCE METEO ORANGE»

Article 39 des Règlements Sportifs du District

Le report des rencontres résultant du déclenchement de la Vigilance Orange sur le site METEO FRANCE concerne **UNIQUEMENT** la VIGILANCE ORANGE pour « **PLUIES, INONDATIONS, NEIGE et VERGLAS** ».

DOSSIER TRANSMIS A ESPACE REPARATION

- Match U17 D1 du 16.03.19 – ST CYR / RACING FC TOULON

UTILISATION DU MINIBUS DU DISTRICT

Le Comité de Direction rappelle les modalités de prêt du minibus :

- >> Une demande écrite doit être adressée par mail au secrétariat du District en <u>indiquant la date, le lieu et le motif</u> <u>du déplacement.</u>
- >> Prêt d'un seul minibus par club et par week-end end limité à trois demandes par saison.
- >> Forfait de 30 € par jour demandés aux clubs affiliés pour son entretien avant chaque utilisation (+ chèque de caution de 200 €)
- >> <u>Déplacements limités au secteur géographique de la Ligue Méditerranée :</u> VAR BOUCHES DU RHONE ALPES MARITIMES ALPES DE HAUTE PROVENCE et GRAND VAUCLUSE.

Prochaine réunion de bureau Le mardi 02 avril 2019

> Le Président : Pierre GUIBERT Le Vice-Président Délégué : William PONT Le Secrétaire Général : André VITIELLO